



APPEL DE DOSSIERS

VIDÉOGRAPHE : PROGRAMMATION 2010-2011

DATE LIMITE : lundi 11 janvier 2010

Le secteur programmation de Vidéographe invite les artistes, les commissaires, les centres d'artistes et les galeries du Québec et du Canada à soumettre des programmations d'art vidéo ou des projets d'exposition en arts médiatiques.

Depuis sa création en 1998, le secteur programmation de Vidéographe se consacre à promouvoir et à faire connaître l'art vidéo dans ses multiples incarnations et dans les rapports qu'il entretient avec d'autres pratiques artistiques. Il diffuse annuellement six activités dans différents lieux à Montréal, en collaboration avec plusieurs organismes culturels.

Les projets sont déposés par le biais d'appels de dossiers et sont évalués par un comité de pairs. Les propositions d'artistes et de commissaires en début de carrière sont bienvenues au même titre que celles provenant d'artistes et de commissaires établis.

Sont encouragées les propositions qui stimulent une réflexion sur le langage vidéographique et ses modes de représentation ; qui incitent au débat d'idées ; qui favorisent les échanges entre les pratiques en arts médiatiques.

Éligibilité

Les artistes et les commissaires souhaitant déposer un projet doivent être des citoyens canadiens ou des résidents permanents. Les centres d'artistes, collectifs, galeries doivent avoir leur siège de travail au Canada. Pour les propositions de programmations vidéo, il n'y a pas de restriction quant à l'approche ou à la thématique, mais il est requis qu'au moins 50% des œuvres présentées soient canadiennes.

Veuillez noter que : i) les projets ayant déjà fait l'étude d'une évaluation ne peuvent pas être déposés à nouveau, à l'exception d'invitation formelle ; ii) les propositions qui ne sont pas accompagnées d'une liste des œuvres et de documentation visuelle à l'appui ne seront pas considérées ; iii) toute proposition doit être soumise en pages numérotées, de format Lettre US ou A4, imprimées sur le recto seulement et, si possible, sans reliure ni agrafes.

Paiement de cachets

Veuillez noter que le Vidéographe paie des droits d'auteurs et des cachets d'exposition, de commissariat et de rédaction.

CONTENU DU DOSSIER

- Description du projet (1 p.)
- Démarche artistique du candidat (2 p.)
- Liste détaillée des œuvres proposées
- Liste des ressources techniques nécessaires au projet, spécifiant celles fournies par le candidat
- CV du candidat (max. 3 p.)
- Documentation visuelle, sonore ou web des œuvres proposées
(Supports acceptés : VHS NTSC, miniDV NTSC, DVD NTSC et PAL, Cd-Rom, DVD-Rom)
- Dossier de presse et liste de diffusions antérieures du projet (s'il y a lieu)
- Enveloppe de retour pré-affranchie (s'il y a lieu)

DATE LIMITE : lundi 11 janvier 2010

Les décisions du comité seront rendues à la fin février.

Acheminer le dossier à :

Espace Vidéographe
Attention : Katherine Jerkovic
6560, ave. de l'Esplanade, Bureau 305, Montréal (Québec)
CANADA H2V 4L5

Téléphone : (514) 866 4720 / Courriel : espace@videographe.qc.ca
www.videographe.qc.ca

Les projets doivent parvenir à nos bureaux avant 17h.